
Réhabilitation partielle d'un bâtiment tertiaire
recevant du public

CCI MOSELLE METROPOLE METZ

10/12 Avenue Foch, 57000 Metz

**CCTP - Lot 01 : Désamiantage,
Démolition, Gros-Œuvre**

Indice C du 24 Juin 2026

MAÎTRE D'OUVRAGE

CCI MOSELLE METROPOLE METZ

10/12 Avenue Foch

57000 METZ

Interlocuteur :

Sébastien Vallet

P 06 28 58 27 56

s.vallet@moselle.cci.fr

MAÎTRE D'OEUVRE

AME ARCHITECTURE

39 Avenue Pierre 1er de Serbie

75008 Paris

Contact projet :

Marine Schequenne

06 30 81 65 30

m.schequenne@ameameame.fr

A. PRESENTATION DE L'OPERATION	5
1. INTRODUCTION	5
B. PRESCRIPTIONS D'ORDRE GENERAL	5
1. DOCUMENTS DE REFERENCE	5
1.1. Référence à un document administratif	5
1.2. Référence aux documents techniques	5
2. CADRE DU PRIX ET OBLIGATION DE L'ENTREPRISE	6
2.1. Connaissance du site	6
2.2. Consistance générale des travaux et des prix	6
2.3. Définition du forfait	6
2.4. Vérification et contrôle du cadre de décomposition du prix global et forfaitaire	6
2.5. Dépenses d'intérêt commun – compte prorata	6
2.6. Frais d'études	7
2.6.1. Mission à la charge de la maîtrise d'œuvre	7
2.6.2. Mission à la charge de l'entreprise (sans que cela soit limitatif)	7
2.6.3. Plans de récolement – DOE	7
2.6.4. Documents à fournir par l'entreprise	7
2.6.5. Nettoyage des chantiers	7
2.6.6. Calendrier de réalisation - Respect du planning	7
C. PRESCRIPTIONS RELATIVES A L'EXECUTION DES TRAVAUX	7
1. REGLES D'EXECUTION GENERALES	7
1.1. Documents techniques de référence	7
1.2. Normes AFNOR et DTU	8
1.3. Règles de calcul	10
1.4. Avis techniques	11
2. QUALITÉ ET ORIGINES DES MATÉRIAUX	11
2.1. Généralités	11
2.2. Conformité aux normes et règlements	11
D. DESCRIPTION DES OUVRAGES	14
1. TRANCHE FERME	14
1.1. Travaux préparatoires	14
1.1.1. États des lieux, reconnaissance des existants avant travaux	14
1.1.2. Échafaudages, agrès	15
1.1.3. Protection des locaux	15
1.2. Installation de chantier	15
1.3. Création de sortie accessoire - Mezzanine	16
1.3.1. Travaux préparatoires, curage	16
1.3.1.1. Dépose de bloc-porte	16
1.3.1.1.1. Dim. 1,05 x 2,10mht	16
1.3.1.1.2. Dim. 1,60 x 2,10mht	16
1.3.1.2. Dépose de mobilier et placard	16
1.3.1.3. Dépose partielle de faux-plafond,	16
Dépose partielle de faux-plafonds de toutes natures (fixe ou démontable) dans la zone de la création de trémie, dépose soignée et stockage sur site pour réemploi par le lot 02 : Faux-plafonds. La prestation comprend :	16
1.3.2. Gros-œuvre, démolition	17
1.3.2.1. Création de trémie, dim. 2,40x2,40m, dalle haute Rdc	17

1.4. Réaménagement espace fichier en 2 bureaux (2 x 4 postes), Mezzanine	19
1.4.1. Évacuation de séparatifs brise-vue	19
19	
1.4.2. Dépose ensemble vitré	19
1.5. Réaménagement de bureaux, Mezzanine	19
1.5.1. Travaux préparatoires, curage	19
1.5.1.1. Dépose de cloisons de toutes natures	19
1.5.1.2. Dépose de portes	20
1.5.1.3. Dépose de placards, dim.1,20x2,50mht	20
1.5.1.4. Dépose de faux-plafonds, yc surlargeurs	20
1.5.1.5. Dépose de sols	20
1.5.2. Création d'ouverture dans mur existant	20
2. TRANCHE OPTIONNELLE 1	Erreur ! Signet non défini.
2.1. Espaces sociaux et détente (Pause, Restauration, ex-salle des coffres), Sous-sol	21
2.1.1. Travaux préparatoires, curage	21
2.1.1.1. Dépose de cloisons de toutes natures	21
2.1.1.2. Dépose de faux-plafond	22
2.1.1.3. Dépose de doublages	22
2.1.1.4. Dépose de portes et huisseries	22
2.1.1.5. Dépose de carrelage, plinthes	22
2.1.1.6. Dépose de faïences	23
2.1.2. Travaux de démolition	23
2.1.2.1. Démolition de dallage et rampe béton, compris décaissement	23
2.1.2.2. Démolition de dallage et décaissement pour emmarchement neuf	24
2.1.2.3. Création d'ouverture dans mur existant	24
2.1.3. Travaux de gros-œuvre	24
2.1.3.1. Dallage béton	24
2.1.3.2. Façon de rampe	25
2.1.3.3. Emmarchement béton, niv. + 0,00 > niv. + 0,32m	25
2.1.3.4. OPTION : Portique support de cloison mobile (ne pas totaliser)	Erreur ! Signet non défini.
2.1.3.5. Réparation au mortier de résine	26
2.1.4. Réseaux enterrés sous dallage	26
2.1.4.1. Tranchée	26
2.1.4.2. Réseau EU intérieur en PVC	26
2.2. Salle DG et bureaux, Étage 1	27
2.2.1. Travaux préparatoires	27
2.2.1.1. Dépose de tête de mur	27
2.2.1.2. Dépose de sols souples, y compris plinthes	27
2.2.1.3. Dépose bloc-portes et huisseries	27
2.3. Sanitaire PMR et cage d'escalier, Étage 2	27
2.3.1. Travaux préparatoires, dépose	27
2.3.1.1. Dépose de cloisons et tête de mur	27
2.3.1.2. Dépose bloc-portes et huisseries	28
2.3.1.3. Dépose de revêtements carrelés	28
2.3.1.4. Dépose faux-plafond	28
2.3.1.5. Dépose de sols souples, compris plinthes	Erreur ! Signet non défini.
2.3.2. OPTION : Création d'ouverture dans mur porteur – (ne pas totaliser)	28
2.3.2.1. Dim. 1,1 x 2,15mht	29
2.3.2.2. Dim. 1,75 x 2,80mht	29
2.4. Adaptation des WC et sanitaires, Étage 3	30
2.4.1. Travaux préparatoires, curage	30
2.4.1.1. Dépose de cloisons de toutes natures, et dressement des tableaux	30
2.4.1.2. Dépose de plafonds plâtre, et dalles	31

2.4.1.3.	Dépose de portes et huisseries	31
2.4.1.4.	Dépose des doublages intérieurs des brisis et piédroits	31
2.4.1.5.	Dépose de revêtements carrelés, sols et murs	31
2.4.1.6.	Démolition chape	31
2.5.	OPTION : Étage 3, Réhabilitation logement conciergerie – (ne pas totaliser)	32
2.5.1.	Travaux préparatoires, curage	32
2.5.1.1.	Dépose de cloisons de toutes natures, et dressement des tableaux	32
2.5.1.2.	Dépose de plafonds plâtre, et dalles	32
2.5.1.3.	Dépose de portes et huisseries	32
2.5.1.4.	Dépose des doublages intérieurs des brisis et piédroits	32
2.5.1.5.	Dépose des sols de toutes natures, plinthes, sur-plancher	32
2.5.1.6.	Dépose et évacuation de mobilier de cuisine	32
2.5.1.7.	Dépose de revêtements carrelé, sols et mur	32
2.5.2.	Gros-œuvre, Démolition	33
2.5.2.1.	Création de trémie, dim. 2,00 x 2,00m	33
2.6.	Réaménagement espace club en 2 salles, Étage 3	34
2.6.1.	Dépose de cloisons de toutes natures	34
2.6.2.	Dépose de doublages, habillages placo	35

A. PRESENTATION DE L'OPERATION

1. INTRODUCTION

Le projet vise la **réhabilitation partielle des locaux de la CCI Metz** avec des objectifs d'optimisation des espaces collaboratifs, de mise en conformité aux normes de sécurité et d'accessibilité et d'amélioration des performances énergétiques.

L'opération se présente en trois tranches de travaux successives.

- La tranche ferme concerne les aménagements des niveaux Rdc et Mezzanine avec notamment l'aménagement d'un bureau d'accueil au Rdc, la création d'une sortie accessoire et la création d'un espace de réunion en Mezzanine.
 - Les travaux et prestations prévus à l'opération notamment décrite au présent CCTP incluent la création d'une trémie en plancher haut du RDC pour installation d'un escalier hélicoïdal (hors lot), ainsi que la création d'un portique au R-1 sis au droit dudit escalier et visant à en reprendre les charges associées.
 - Il est également inclus, en tranche ferme, la création d'une porte dans un mur porteur du R+0,5 (ouest).
- La tranche optionnelle 1 traite de l'aménagement de locaux de pause et de détente au sous-sol avec cuisine, salle à manger, salle de sport et des sanitaires accessibles.
 - la démolition partielle du plancher bas du R-1 et la création de dallages, rampes et la pose d'un bloc-marche. Il est également inclus, en option, la création d'un portique métallique support d'une cloison mobile
 - Création de 2 portes au R+2, dans un mur de refend ainsi que le comblement d'une porte existante, dans ce même mur.
 - Il est également inclus, en tranche optionnelle, la démolition des surépaisseurs de plancher bas du R+3 au droit des sanitaires.

Aux 1^{er}, 2^e, 3^e étage les travaux portent sur des aménagements de bureaux, sur l'amélioration de l'isolation acoustique entre bureaux et la transformation en bureaux et salles de réunion de l'ancien logement conciergerie.

 - La création d'une trémie en plancher haut du R+2 pour installation d'un escalier hélicoïdal (hors lot).
 - Les travaux de création de trémies sont assortis de leurs travaux respectifs de re-création des planchers autour de la trémie créée et reprises associées
 - Il est également inclus, en tranche optionnelle, la création de portes dans les cloisons lourdes du R+3.
- La tranche optionnelle 2 concerne des travaux extérieurs, avec intervention sur l'éclairage, la mise en valeur des façades du bâtiment et la réfection du parvis en pierre naturelle.

B. PRESCRIPTIONS D'ORDRE GENERAL

1. DOCUMENTS DE REFERENCE

1.1. [Référence à un document administratif](#)

1.2. [Référence aux documents techniques](#)

L'exécution des ouvrages sera soumise aux prescriptions techniques conformes aux documents suivants :
Documents techniques unifiés (D.T.U.) édités par les C.S.T.B. ;
Textes législatifs et réglementaires édités par le C.S.T.B. ;
Normes applicables aux bâtiments, éditées par le C.S.T.B.

2. CADRE DU PRIX ET OBLIGATION DE L'ENTREPRISE

2.1. Connaissance du site

L'entrepreneur devra obligatoirement, se rendre compte sur place de l'état des lieux, et de toutes les sujétions d'exécution qui en découlent. Il devra en tenir compte dans l'évaluation de ses prix.

L'entrepreneur devra obligatoirement, se rendre compte sur place lors de l'état des lieux, et de toutes les sujétions d'exécution qui en découlent. Il devra en tenir compte dans l'évaluation de ses prix.

L'entreprise devra tous les travaux et fournitures nécessaires au parfait et complet achèvement des ouvrages, même ceux non explicitement décrits au présent CCTP mais reconnus nécessaires au parfait achèvement de l'ouvrage dans les limites de ce lot. Elle est tenue de signaler, au plus tard dix jours avant la date prévue de remise des offres, toute erreur ou omission relevée dans le projet. Compte tenu des éléments qui précèdent, l'entrepreneur étant supposé, par le seul fait d'avoir remis son offre, avoir rempli ces obligations, il ne pourra arguer d'aucune difficulté non appréciée ou quantité sous-estimée pour demander un supplément de prix.

2.2. Consistance générale des travaux et des prix

Les travaux du présent lot comprendront au minimum pour l'ensemble des ouvrages prévus aux documents constituant le marché :

- Fourniture, transport, main-d'œuvre, location d'engins, taxes et frais annexes
- Prestations annexes indispensables pour une exécution parfaite et un complet achèvement des ouvrages décrits aux positions des spécifications particulières
- Les frais et prestations énumérés ci-dessous :
 - o La présentation au Maître d'œuvre des notices techniques ; présentation de matériaux, d'éléments ou d'appareils identiques, ou d'échantillons représentatifs ;
 - o Les frais de contrôles et d'essais ;
 - o Les dispositifs de sécurité conformes à la législation en vigueur, et aux prescriptions du P.G.C.S.P.S. ;
 - o L'évacuation des gravats.

2.3. Définition du forfait

Les travaux seront exécutés au forfait dans les limites définies par les plans et descriptifs, y compris les travaux tels que définis au CCTP.

L'entrepreneur prévoira, de par ses connaissances professionnelles, dans le prix forfaitaire, toutes les sujétions nécessaires au parfait achèvement des travaux de son lot, même si elles n'ont pas été explicitement décrites au CCTP ou sur les plans. De ce fait, il ne saurait être accordé une majoration du prix soumissionné pour raison d'omission ou d'imprécision au devis descriptif ou sur les plans.

L'entrepreneur doit également inclure dans son forfait, les ouvrages qui seront nécessaires à l'insertion d'éléments d'autres corps d'état.

Il ne sera accordé de supplément au prix soumissionné que pour les travaux résultant d'une modification aux plans ou pour des travaux supplémentaires, et dans ce cas ce supplément devra être appuyé d'un ordre de service signé du Maître d'ouvrage prescrivant la modification demandée.

2.4. Vérification et contrôle du cadre de décomposition du prix global et forfaitaire

Le cadre de décomposition du prix forfaitaire n'ayant aucun caractère contractuel, l'entrepreneur devra vérifier les masses portées sur ce devis avant l'établissement de son prix forfaitaire. Il ne sera accordé aucun supplément pour omissions ou erreurs dans les quantités, les calculs et les prix, dès lors que les marchés seront signés et acceptés.

2.5. Dépenses d'intérêt commun – compte prorata

Les prestations détaillées des dépenses d'intérêt commun incombant à un entrepreneur déterminé ou à plusieurs entrepreneurs figurent au CCAP et au PGCSPPS.

Les dépenses d'intérêt commun sont incluses dans les prix unitaires.

2.6. Frais d'études

2.6.1. Mission à la charge de la maîtrise d'œuvre

Mission MOP base

2.6.2. Mission à la charge de l'entreprise (sans que cela soit limitatif)

Restent à la charge de l'entreprise, les plans d'atelier de chantier (PAC) et études de chantier comprenant notamment :

- Définition des méthodologies d'intervention propre à l'entreprise,
- Les études de détail et de synthèses avec les autres lots touchant ses ouvrages,
- Transmission au bureau de contrôle technique de l'ensemble du dossier technique 2 semaines avant la date prévisionnelle de démarrage des travaux,
- Sujétions liées au chantier telle que phasage, etc.

Tout document soumis à l'accord du Maître d'œuvre et ayant fait l'objet de commentaires de la part du Maître d'œuvre ou du bureau de contrôle, doit être remis à jour et soumis à nouveau à l'approbation.

2.6.3. Plans de récolement – DOE

Les plans DOE sont à la charge de l'entreprise.

L'entreprise fournira un plan de récolement des ouvrages exécutés, en fin de travaux sur support informatique.

2.6.4. Documents à fournir par l'entreprise

L'entrepreneur devra joindre à son offre une documentation complète concernant les produits non définis dans les descriptions ou proposés en équivalence par lui-même.

Il devra aussi fournir, sur demande du Maître d'Ouvrage ou du Maître d'œuvre et de toute façon avant signature du marché, les avis techniques, et tous documents complémentaires qui pourraient lui être demandé.

2.6.5. Nettoyage des chantiers

L'entrepreneur doit assurer le nettoyage de son chantier (route et accès) et laisser place nette après son départ. Il doit, notamment, enlever les matériaux impropres tels que emballages, pots de peinture, et tous matériels propres à ses travaux.

L'entreprise prévoira toutes les protections nécessaires pour ne pas salir les existants conservés.

Faute par l'entrepreneur de se conformer à ces prescriptions, le Maître d'Œuvre fait procéder de droit au nettoyage par l'entreprise de son choix aux frais de l'entrepreneur.

2.6.6. Calendrier de réalisation - Respect du planning

Les prestations seront réalisées conformément au planning prévisionnel présenté par AME et joint à la présente consultation.

Le planning prévisionnel et respect des jalons devra tenir compte notamment :

- Des délais de livraison des matériels, si ceux-ci ne font pas partie des stocks courants ;
- Du délai de validation des études par le maître d'œuvre et le bureau de contrôle,
- Du délai de réalisation des ouvrages ;

Le non-respect du planning et jalons imposés par AME entrainera automatiquement des pénalités de retards.

C. PRESCRIPTIONS RELATIVES A L'EXECUTION DES TRAVAUX

1. REGLES D'EXECUTION GENERALES

1.1. Documents techniques de référence

CCTP - Lot 01 : Démolition, Gros-Œuvre

Tous les ouvrages seront réalisés conformément à la réglementation en vigueur, à laquelle l'Entreprise est tenue de se référer. Elle tiendra compte, notamment, des Normes Françaises et Européennes en vigueur. Pour la fourniture et la mise en œuvre des matériaux utilisés, elle se conformera plus particulièrement aux articles décrits ci-dessous (liste non limitative).

Ces documents s'entendent dans leur version la plus récente et compris tous documents annexes, connexes et additifs.

Dans le cas de superposition, le document le plus contraignant sera retenu comme document de référence.

1.2. Normes AFNOR et DTU

N° Norme	Nom
NF EN 10025	Produits laminés à chaud en aciers de construction
NF EN 10210-2	Profils creux pour la construction finis à chaud en aciers de construction non alliés et à grains fins - Partie 1 : Conditions techniques de livraison
NF EN ISO 12944	Peintures et vernis - Anticorrosion des structures en acier par systèmes de peinture - Parties 1 à 7
NF EN ISO 1461	Revêtement par galvanisation à chaud sur produits finis ferreux. Spécifications et méthodes d'essais.
NF EN ISO 14713	Revêtements de zinc et d'aluminium
NF EN ISO 14920	Projection et fusion des revêtements obtenus par projection thermique des alliages auto-fondants
NF EN ISO 2063-1	Projection thermique - Zinc, aluminium et alliages de ces métaux - Partie 1 : Considérations de conception et exigences de qualité pour les systèmes de protection contre la corrosion
NF EN ISO 2063-2	Projection thermique - Zinc, aluminium et alliages de ces métaux - Partie 2 : Exécution des systèmes de protection contre la corrosion
Fascicule n°56	Protection des ouvrages métalliques contre la corrosion
EN 1090	Exécution des structures en acier et des structures en aluminium
NF EN ISO 206-1	Béton : Spécification, performance, production et conformité
NF EN 197	Ciment
NF EN 480 et 934	Adjuvants pour béton
NF EN 1008	Eau de gâchage pour béton
NF EN 1015	Méthodes d'essais des mortiers de maçonnerie
NF EN 10080	Aciers pour l'armature du béton
NF P 14 R 101, 301, 304, 306	Blocs en béton pour murs et cloisons. Définition

CCTP - Lot 01 : Démolition, Gros-Œuvre

IIF EII 771	Spécifications pour éléments en maçonnerie
DTU 13.2	Fondations profondes
DTU13-11 et 12	Fondations superficielles
DTU 13.3	Dallages - Conception, calcul et exécution
DTU 26.2	Chapes et dalles à base de liants hydrauliques
DTU 20.1	Travaux de bâtiment - Ouvrages en maçonnerie de petits éléments - Parois et murs
DTU 21	Exécution des ouvrages en béton
DTU 20.13	Cloisons et maçonneries de petits éléments
DTU 23.1	Murs en béton banché
DTU 26.1	Travaux d'enduits de mortier
IIF EII 1504	Produits et systèmes pour la protection et la réparation des structures en béton - Définitions, prescriptions, maîtrise de la qualité et évaluation de la conformité - Parties 1 à 10
IIF EII 772-1	Méthodes d'essai des éléments de maçonnerie - Partie 1 : Détermination de la résistance en compression.
IIF P 95-102	Ouvrages d'art - Réparation et renforcement des ouvrages en béton et en maçonnerie par béton projeté
IIF EII 14487	Béton projeté - Parties 1 et 2
IIF EII 14488	Essais pour béton projeté - Parties 1 à 7
IIF EII 934-5	Adjuvants pour béton projeté

Les autres documents appliqués :

- Arrêté du 21 avril 1983 relatif à la détermination du degré de résistance au feu des éléments de construction ;
- Arrêté du 30 juin 1983 relatif à la classification des matériaux de construction et d'aménagement selon leur résistance au feu ;
- Acier pour béton armé certifié AFCAB ;
- Armature par Treillis Soudé conforme aux recommandations et qualifiés par l'ADETS ;
- Règles professionnelles et Cahier des Prescriptions de pose des matériaux ou ouvrages imposés par les fabricants ;
- Recommandations de l'Union Nationale de la Maçonnerie (UNM) ;
- L'ensemble des Avis Techniques du C.S.T.B ;
- Les règles AFGC de 2011.
- La liste ci-avant n'est pas exhaustive, l'entrepreneur se devant de tenir compte de tous les règlements et normes en vigueur.

S'agissant des ouvrages en bois d'œuvre :

- Les ouvrages seront réalisés en conformité avec les dispositions des DTU, des normes Françaises, Cahier des Charges du CSTB, décrets, arrêtés, circulaires, règlements en vigueuretc, y compris tout autre

CCTP - Lot 01 : Démolition, Gros-Œuvre

document complétant la liste ci-dessous et leurs mises à jour éventuelles, notamment les documents suivants :

- - D.T.U. 31 Construction en bois
- - D.T.U. 31.1 Charpente et escaliers en bois
- - D.T.U. 31.2 Maisons et bât. à ossature en bois
- - D.T.U. 31.3 Charpente en bois assemblées par connecteurs métalliques ou goussets
- - D.T.U. 36.3 Escalier et garde-corps associés
- - D.T.U. 40 Couverture
- - D.T.U. 40.5 Travaux d'évacuation des eaux pluviales
- - D.T.U. 40.41 Couvertures par éléments métalliques en feuilles et longues feuilles en zinc
- - D.T.U. 43.4 Toiture en éléments porteurs en bois
- - DTU 60.11 Règles de calcul des installations de plomberie sanitaire et d'évacuation des eaux pluviales
- - DTU 51.4 Platelages extérieurs bois et des différentes normes liées.
- - Série NF P 21 Concernant les structures en bois,
- - NF P 21-701 (CB71) : Règles de calcul et de conception des charpentes en bois
- - NF P 21-203 : Charpentes et escaliers en bois
- - NF EN 1990 (EUROCODE 0) : Bases de calcul des structures
- - NF EN 1991-1 (EUROCODE 1) : Actions sur les structures
- - NF EN 1995-1 (EUROCODE 5) : Conception et calcul des structures en bois
- - NF EN 1998-1 (EUROCODE 8) : Calcul des structures pour leur résistance aux séismes
- - Série NF P 36 concernant les évacuations des eaux pluviales,
- - NF P 37.403 : Crochets de services pour toitures,
- - Série NF B 50, 51, 52 et 53 concernant les bois,
- - NF B 50.102 : Bois et ouvrages – traitement préventifs – attestation,
- - NF B 51 : Méthodes d'essais du bois et panneaux,
- - NF B 52 : Règles d'utilisation de bois dans les constructions,
- - NF B 53 : Cubage – dimensions et classement d'aspect des sciages,
- - Série NF X 40 Protection contre les agents physiques, chimiques et biologiques
- Les fascicules du Cahier des Clauses Techniques Générales (CCTG). Pour les prescriptions ne figurant pas au
- CCTG : les Cahiers des Clauses Spéciales assortis aux Cahiers des Charges avec les règles de calcul et documents
- connexes des DTU annexés au REEF.
- - NF EN 25 et 27 : Éléments de fixation (boulonnerie et divers),
- - Série NF T 76 : Adhésifs de nature phénolique et aminoplaste, pour structure portante en bois.
- Guide des toitures en climat de montagne
- Normes Françaises homologuées éditées par l'AFNOR, conformément aux décrets du 26/1/84.
- NF P 34-401 . NF P 36-402 DTU 40.35 Normes relatives aux éléments de couverture et de zinguerie.
- NFB 50.001, 50.002, 53.100 relatives au bois de construction.
- NFE 27.140 relative aux organes d'assemblage.
- La liste n'est pas limitative

1.3. Règles de calcul

Les ouvrages seront calculés et exécutés conformément aux Eurocodes et leurs annexes nationales :

- EN 1990 + AN - Eurocode 0 – Bases de calcul des structures
- EN 1991 + AN - Eurocode 1 – Actions sur les structures
- EN 1992 + AN – Eurocode 2 – Calcul des structures en béton
- EN 1993 + AN - Eurocode 3 – Calcul des structures en acier
- EN 1994 + AN - Eurocode 4 – Calcul des structures mixtes acier/béton
- EN 1995 + AN - Eurocode 5 – Calcul des structures en bois
- EN 1996 + AN – Eurocode 6 – Calcul des ouvrages en maçonnerie
- EN 1997 + AN – Eurocode 7 – Calcul géotechnique
- EN 1998 + AN – Eurocode 8 – Calcul des structures pour leurs résistances aux séismes

1.4. Avis techniques

Les matériaux devront répondre aux indications des Normes NF les concernant ou être titulaires d'un Avis Technique, délivré par le CSTB ou un Institut Européen affilié, ou l'Institut Technique des Revêtements et avoir fait l'objet d'une conclusion à un "risque normal" formulée par la Commission d'Études Techniques de l'AFAC (la CETA).

Les systèmes de renforcement par matériaux composites de carbone proposés doivent bénéficier d'un avis technique CSTB en cours de validité. Il convient de vérifier que les spécificités du chantier entrent bien dans le cadre du champ d'application de cet avis technique.

Les renforcements par matériau composite font partie intégrante d'un système ; ce système a fait l'objet de tests et de validation et ne peut en aucun cas être modifié sans accord préalable du fabricant et/ou du Maître d'Œuvre.

2. QUALITÉ ET ORIGINES DES MATÉRIAUX

2.1. Généralités

Tous les matériaux, finitions et produits seront neufs et ne présenteront aucun vice pouvant nuire à la résistance, à la durabilité ou à l'aspect des ouvrages, objets du présent corps d'état et des ouvrages connexes. Ils devront être soumis à l'agrément de la Maîtrise d'œuvre quant à leur provenance et à leur qualité.

Aucune dérogation à l'emploi d'un matériau spécifié dans le présent document n'est permise sans l'approbation écrite de la Maîtrise d'œuvre. L'Entrepreneur assure la compatibilité de tous les matériaux et produits employés pour l'exécution des travaux, entre eux, avec leurs supports, les matériaux de calfeutrement, les joints et les produits de protection, les matériaux mis en œuvre par les autres corps d'états.

Les mortiers, bétons et blocs seront adaptés aux contraintes, à l'emploi envisagé et aux performances recherchées.

L'entrepreneur restera responsable de la composition des mortiers et des bétons y compris dans les cas spéciaux consécutifs à des conditions particulières rencontrées.

2.2. Conformité aux normes et règlements

Les matériaux et produits prévus dans les DTU ou faisant l'objet de normes NF ou EN ou ISO devront répondre, au minimum, aux spécifications de ces documents. Les matériaux et produits dits « non traditionnels », non prévus dans les DTU et ne faisant pas l'objet de normes NF ou EN ou ISO, devront faire l'objet d'un Avis technique.

2.3. Aciers de charpente métallique

Les matériaux entrant dans la composition des ouvrages sont proposés par l'entrepreneur en conformité avec les performances techniques et aux critères esthétiques décrits dans le présent document et dans les plans.

Les spécifications ci-dessous s'appliquent sauf disposition spéciale sur les plans, ou justification par l'entrepreneur selon les normes en vigueur.

- Type	- Nuance et qualité	- Norme
- Profilés du commerce ou charpente reconstituée soudée	- S235 minimum	- NF EN 10025
- Sections tubulaires	- S275	- NF EN 10210

CCTP - Lot 01 : Démolition, Gros-Œuvre

-	<u>Axes d'articulations</u>	-	<u>42CrMo4</u>	-	<u>NF EN 10083</u>
---	-----------------------------	---	----------------	---	--------------------

Les profilés, particulièrement les profilés creux seront issus d'aciers laminés à chaud et non laminés et/ou pliés à froid. Chaque profilé creux devra présenter un percement d'évacuation de l'humidité.

L'entreprise devra fournir les bordereaux de livraison des profilés indiquant que ceux-ci sont bien laminés à chaud.

2.4. Aciers de béton armé

Toutes les armatures seront de nuance Fe 500 Classe B ou C pour les armatures à haute adhérence, Fe 235 pour les ronds lisses, et Fe 500 pour les treillis soudés.

Les aciers pour armatures seront de caractéristiques répondant à la réglementation et aux normes en vigueur.

Les armatures, au moment de leur mise en œuvre et du bétonnage, doivent être exemptes de trace de rouille non adhérente, de peinture, de graisse ou de boue.

Les recouvrements, liaisons et assemblages par soudure sont interdits. Toute armature présentant une soudure sera refusée. Les soudures des aciers de montage sont seules autorisées.

2.5. Quincaillerie – boulonnerie – visserie – accastillage

Les boulons précontraints à serrage contrôlé seront de qualité minimale HR certifié NF (classe mini 10.9) conforme NF EN 14339 ou système HRC selon NF E 25-812.

Les boulons à serrage non contrôlé seront de classe 8.8. ou supérieure.

Les boulons et autres éléments de quincaillerie seront protégés contre la corrosion par galvanisation et/ou peinture de finition. Les percements incluant pré-perçement (diamètre supérieure à 6mm) seront exécutés selon les règles de l'art.

2.6. Soudage

2.6.1. Plans d'exécution de fabrication et programme de soudage

Les plans d'exécution devront obligatoirement comporter l'indication de toutes les pièces devant être fixées temporairement sur la charpente en vue des opérations de transport, de manutention ou de montage. Les plans de fabrication feront référence au programme de soudage et au DMOS.

2.6.2. Préparation des soudures

Les bords des préparations des joints soudés seront dressés et meulés afin d'éliminer toute trace de calamine ou de zone carburée.

2.6.3. Exécution des soudures

L'exécution des soudures sera conforme à la norme EN 1090-2 pour la classe d'exécution EXC3 pour toutes les parties de l'ouvrage. L'organisation de l'entreprise répondra aux critères de la norme NF EN ISO 3834-2 « *Exigences de qualité en soudage par fusion des matériaux métalliques – Partie 2 : Exigences de qualité complète* ».

Les assemblages soudés seront réalisés en atelier. Le soudage sur chantier sera limité et essentiellement notifié avant exécution au bureau de contrôle et au Maître d'Ouvrage.

Les soudures devront être continues. L'emploi des points de soudure n'est pas autorisé sauf accord explicite du Maître d'Ouvrage.

La gorge de la soudure devra être égale au minimum à 3mm.

CCTP - Lot 01 : Démolition, Gros-Œuvre

Les pièces à souder seront soigneusement préparées. Les bords à souder seront exempt d'huile, de graisse ou tout autre contaminant pouvant affecter la qualité de la soudure. Les bords à souder seront blanchis à la meule. Les pièces à souder seront maintenues à l'aide de clames ou équivalent permettant de garantir leur géométrie après soudage. Tous ces dispositifs seront retirés après exécution et les surfaces affectées seront meulées.

Les séquences de soudage et l'assemblage de sous ensemble devront prémunir la structure contre les distorsions et bridages indésirables.

Les surfaces des soudures seront traitées (meulage, arasage, grenaillage, etc.) si nécessaire afin d'assurer que la fatigue ne soit pas un risque de ruine pour l'assemblage. Les zones à traiter seront notifiées par le bureau d'étude.

L'aspect des soudures sera le plus soigné possible. Des défauts d'aspect jugés trop importants par la maîtrise d'œuvre peuvent entraîner un refus de la pièce.

2.6.4. Qualification des soudeurs

Les travaux de soudage et de pointage seront exécutés par des soudeurs (EN 287-1) ou des opérateurs (EN 1418) certifiés. Le personnel de soudage sera expérimenté et salarié de l'entreprise.

La liste des soudeurs et opérateurs ainsi qu'une copie de leur certification seront remis au Maître d'Ouvrage avant le début de la fabrication.

2.6.5. Modes opératoires de soudage

Les travaux de soudage seront réalisés sur la base des DMOS « Description d'un mode opératoire de soudage ». Ces DMOS seront établis en conformité à la norme EN ISO 15607 et aux QMOS (Qualification d'un mode opératoire de soudage) qualifiés selon l'EN 15609-1, EN 15614.

Les domaines de validité seront conformes au document FD P 22-472.

2.6.6. Qualités et défauts des soudures

Conformément à la norme EN 1090-2 et à la norme NF EN ISO 5817 les soudures seront de qualité B pour la classe EXC3.

2.6.7. Consommables de soudage

Les consommables utilisés pour les fils, flux et gaz seront conformes aux normes européennes

NF EN ISO 14175 : Produits consommables pour le soudage - Gaz et mélange gazeux pour le soudage par fusion et les techniques connexes.

NF EN ISO 2560 : Produits consommables pour le soudage - Electrodes enrobées pour le soudage manuel à l'arc des aciers non alliés et des aciers à grains fin – Classification

NF EN ISO 26304 : Produits consommables pour le soudage – Fils-électrodes pleins, fils-électrodes fourrés et couples électrodes-flux pour le soudage à l'arc sous flux des aciers à haute résistance - Classification - Produits consommables pour le soudage - Fils-électrodes pleins, fils-électrodes fourrés et couples électrodes-flux pour le soudage à l'arc sous flux des aciers à haute résistance – Classification

NF EN ISO 24373 : Produits consommables pour le soudage - Fils pleins et baguettes pleines pour le soudage par fusion du cuivre et des alliages de cuivre – Classification

2.7. Façonnage des pièces de charpente

2.7.1. Découpage

Les coupes de plaques destinées à la mécanosoudure sont réalisées par oxycoupage ou découpe laser.

Les coupes de poutrelles sont nettes, ébarbées après tronçonnage. Celles réalisées au chalumeau sont dressées et meulées. Les coupes de profils courants du commerce et petits profilés sont faites exclusivement à la meule et à la tronçonneuse. Les bavures sont éliminées par meulage.

2.7.2. Planage et dressage des pièces

Les tôles seront utilisées brutes, c'est-à-dire conformes aux tolérances de laminage.

Les profilés seront dressés si nécessaire. Le planage et le dressage s'effectuent si possible sans choc en évitant l'écrouissage du métal. L'emploi de la presse ou de la machine à rouleaux est recommandé. Les pièces qui ont subi un écrouissage pendant ces opérations sont rebutées ou soumises à un recuit de normalisation, aux frais de l'entreprise. Le planage et le dressage se font à froid (température supérieure à 0°C), pour autant que les déformations permanentes occasionnées restent compatibles avec la nuance de l'acier.

Le dressage par correction thermique dit « chaude de retrait est autorisé » pour autant qu'il fasse l'objet d'une procédure et qu'il soit appliqué à la torche propane par du personnel qualifié et que la température maximum ne dépasse pas 700°C.

2.7.3. Percements et brochages

Les trous seront réalisés par perçage. Après perçage, l'entrée et la débouchure des trous sont ébavurées sur une profondeur minimum pour assurer l'accostage parfait des pièces.

Dans le cas de pièces galvanisées à chaud, les trous seront repris à l'alésoir pour garantir les jeux prévus. Sauf indication contraire les trous sont percés au diamètre du boulon plus de 2mm jusqu'à 22mm et plus 3mm au-delà.

Le brochage des éléments d'assemblage est effectué de telle manière qu'il ne provoque ni écrasement, ni déformation de pièces.

Les prescriptions du Maître d'Œuvre quant à la taille des boulons prennent le pas sur la seule nécessité du calcul, pour autant qu'il ne soit pas contradictoire avec la résistance de l'élément.

Aucun mandrinage pour aligner les trous ne doit élargir les trous ou donner lieu à une distorsion dans le métal.

Les pièces sont livrées parfaitement planes et rectilignes selon leur ligne d'axe.

Les semelles et patins soudés sont dressés afin de plaquer au montage, lors du serrage des boulons.

Tous les assemblages sont sans jeu sur les bords.

D. DESCRIPTION DES OUVRAGES

1. TRANCHE FERME

1.1. Travaux préparatoires

1.1.1. États des lieux, reconnaissance des existants avant travaux

État des lieux d'avant travaux par l'Entrepreneur en accord avec le Maître d'Œuvre.

L'état des lieux aura pour objet de constater sur place l'état des constructions existantes avoisinantes au projet. Il devra notamment mentionner toutes fissures et désordres apparents lors du constat, dans les immeubles, ainsi que tous désordres, affaissements ou dégradations existantes.

Des photos seront prises pour être jointes à l'original du constat.

Cet état des lieux sera établi en présence :

- Du représentant du Maître d'Ouvrage,

CCTP - Lot 01 : Démolition, Gros-Œuvre

- Du Maître d'Œuvre,
- De l'Entrepreneur

Le document sera établi par l'Entreprise et transmis à la Maîtrise d'Œuvre et au contrôleur technique.

Mode de métré : Au forfait

Localisation : Pour chaque zone d'intervention

1.1.2. Échafaudages, agrès

L'entrepreneur doit tous les échafaudages et agrès nécessaires à la réalisation de ses ouvrages. Il devra l'installation de toutes les protections pour l'approvisionnement, la manutention et la réalisation de ses échafaudages.

Prestations comprises :

- Mise en place au fur et à mesure de l'avancement du chantier, des protections collectives demandées par les organismes de prévention (Inspection du travail,) et transcrites dans le PGC SPS, garde-corps d'allège, de trémies, de cages d'escalier, etc..
- Enlèvement des protections collectives en fonction de l'avancement du chantier,
- Toutes prestations de main d'œuvre et de matériel

Mode de métré : Au forfait

Localisation : Pour chaque zone d'intervention

1.1.3. Protection des locaux

L'entrepreneur devra l'installation, la mise en place et le maintien en parfait état des protections pour la réalisation de ses ouvrages. Les protections devront être efficaces et adaptées à la nature des travaux à réaliser, elles devront présenter une efficacité suffisante pour éviter toute dégradation des existants.

Les protections comprennent notamment tous les bâchages anti-poussières, les protections rigides des sols à préserver, les protections complémentaires type floorliner sans que cette énumération soit exhaustive.

Elles concerneront l'ensemble des locaux traités (sols, murs, plafonds) et notamment :

- Les sols (revêtements, plinthes, circulations, etc.)
- Les murs (peintures, revêtements muraux, faïences, etc.)
- Les plafonds,
- Les menuiseries intérieures et extérieures,
- L'ensemble du mobilier, équipements, appareillages et éléments divers présents dans les locaux

Les protections devront être maintenues en place pendant toute la durée des travaux et remplacées si nécessaire en cas de détérioration.

L'entrepreneur sera pleinement responsable de toute dégradation causée aux existants du fait d'une protection insuffisante ou inadaptée et devra procéder, à ses frais, à la remise en état ou au remplacement des éléments endommagés.

Mode de métré : Au forfait

Localisation : Pour chaque zone d'intervention

1.2. Installation de chantier

L'installation comprendra :

- Les dispositions prévues au CCAP et au PGCSPPS pour toute la durée du chantier TCE

En particulier :

- Zone de vie et baraquement suivant P.G.C.S.P.S.et CCAP à implanter dans un immeuble voisin suivant indications du Moa, et frais de raccordements, inclus aménagement des plateformes nécessaires,

CCTP - Lot 01 : Démolition, Gros-Œuvre

- Bureaux de chantier, réfectoires et vestiaires pour le personnel, sanitaires et salle de réunion de chantier.
- Le tableau général électrique, raccordement et frais de raccordement, ainsi qu'un sous-tableau par étage
- L'alimentation en eau, compteur et frais de raccordement
- Signalisation et balisage des zones de travaux dans locaux occupés,
- Dispositifs communs de protection et de sécurité de chantier
- Nettoyage et entretien des installations de chantier, y compris des abords, remise en état des terrains occupés par les installations de chantier et de stockage,
- Zone de vie et baraquements suivant P.G.C.S.P.S. et CCAP, et frais de raccordements
- L'entretien de la voirie de chantier pendant la durée du gros-œuvre et imputation au compte prorata au-delà.
- Panneau de chantier 2m/3m, inclus ossatures et plots de support nécessaires

Dans les quinze jours qui suivront la notification du marché, l'entrepreneur adjudicataire des travaux du lot Gros-œuvre, sera tenu de présenter, en accord avec les adjudicataires des autres lots, un plan d'organisation de chantier à l'approbation de la Maîtrise d'œuvre.

1.3. Création de sortie accessoire - Mezzanine

1.3.1. Travaux préparatoires, curage

1.3.1.1. Dépose de bloc-porte

Dépose de bloc-porte intérieur avec dormant/huisserie de toutes nature compris ouvrages associés et tout coupement et/ou descellement d'ouvrages nécessaires, compris reconstitution et/ou raccords et reprises de toute nature au droit des parois (sols, murs, plafonds) conservées.

1.3.1.1.1. Dim. 1,05 x 2,10mht

Mode de métré : A l'unité

Localisation : Local annexe 1, Rdc

1.3.1.1.2. Dim. 1,60 x 2,10mht

Mode de métré : A l'unité

Localisation : Niveau mezzanine

1.3.1.2. Dépose de mobilier et placard

Dépose de placards existants compris évacuation et gestion des déchets

Mode de métré : A l'unité

Localisation : Suivant nécessité

1.3.1.3. Dépose partielle de faux-plafond

Dépose partielle de faux-plafonds de toutes natures (fixe ou démontable) dans la zone de la création de trémie, dépose soignée et stockage sur site pour réemploi par le lot 02 : Faux-plafonds.

La prestation comprend :

- Ossatures, suspentes, fixations, retombées et toutes sujétions,
- Dépose de l'isolation thermique associée le cas échéant,
- Protection des ouvrages adjacents,
- Les murs et cloisons conservés ne devront subir aucune détérioration,
- Échafaudage et toutes protections nécessaires,
- Évacuation à la décharge agréée suivant tri.

CCTP - Lot 01 : Démolition, Gros-Œuvre

Mode de métré : Au mètre carré

Localisation : Zone élargie autour trémie à créer

1.3.2. Gros-œuvre, démolition

1.3.2.1. Création de trémie, dim. 2,40x2,40m, dalle haute Rdc

Il convient de relever que le PH RDC au droit de la trémie projetée est constitué d'IPN240 d'entraxe courant $e = 860mm$ environ portant des hourdis brique et une table de compression en béton et/ou un horizon de remplissage en mâchefer (ainsi que les revêtements de plancher bas du R+0,5). Il conviendra de se référer au rapport de synthèse de diagnostic structure et à son annexe (ING_CCI_MTZ_SDG_Rapport sondages + ING_CCI_MTZ_SDG_Croquis relevés).

L'entrepreneur devra la création d'une trémie en plancher haut du RDC. La trémie accueillera, à terme, un escalier hélicoïdal (hors lot). L'entrepreneur devra la reconstitution du plancher autour de la trémie par création d'une charpente métallique scellée dans l'existant.

L'attention de l'entrepreneur est attirée sur les points suivants :

- Le degré coupe-feu du plancher devra être rétabli au droit de chaque trémie ;
- L'entrepreneur prévoira la réalisation de tous les sondages et relevés nécessaires au dimensionnement des renforts ;
- La capacité portante du plancher renforcé devra être au moins équivalente à la capacité portante du plancher existant et dans tous les cas dimensionnés pour les charges permanentes et d'exploitation projetées.

Les travaux et prestations comprennent notamment, au titre des démolitions :

- Le repérage, la localisation et le traçage de la démolition à réaliser ;
- L'installation d'un platelage en sous-face pour protection des sols ;
- Toutes sujétions complémentaires de protection des environnements directs ;
- Toutes sujétions de confortement provisoire de l'existant pendant toute la durée des démolitions y compris tous moyens d'étalement temporaire, de la dalle à démolir et/ou des ouvrages adjacents, suivant la méthodologie de démolition retenue ;
- La démolition en petits éléments, par tous moyens adaptés (sciage, piquage, croquage) y compris découpe soignée. La démolition sera arrêtée à la poutrelle IPN240 existante la plus proche de la rive de trémie à créer, à l'excès ;
- Le tri sélectif, chargement et évacuation de l'ensemble des déchets et gravois en filière spécialisée, au fur et à mesure de l'avancement ;
- La mise en place de tous moyens utiles de sécurité collective au droit des rives de trémie ;
- La reprise de la rive de trémie pour reconstitution du degré coupe-feu attendu du plancher ;
- Toutes sujétions procédant de la maîtrise de la propagation des poussières ;
- Toutes sujétions de finitions ;

Les travaux et prestations comprennent notamment, au titre de la reconstitution du plancher :

- La préparation des supports et attentes, y compris lissage au mortier pour aboutage des platines de profilés scellés ;
- La réalisation d'une campagne d'essais d'arrachement dans les voiles existants supports du linoir et chevêtre, en nombre suffisants pour justifier du scellement chimique des profilés concernés ;
- La réception et la pose du profilé de rive de section UPE240 y compris :
 - o Accastillage et calage ;
 - o Étalement provisoire ;
 - o Mise en charge par calage temporaire à l'intrados ;
 - o Scellements chimiques du profilé aux abouts dans les voiles existants ;

CCTP - Lot 01 : Démolition, Gros-Œuvre

- Matage/calage définitif à l'âme par rembourrage au mortier de réparation fibré de classe R4 suivant la NF EN 1504, à retrait compensé, adapté aux classes d'exposition XC1 à XC4 telles que définies par la norme béton NF EN 206/CN ;
- La réception et la pose de deux profilés de rive de section IPE240 y compris :
 - Accastillage et calage ;
 - Étalement provisoire ;
 - Mise en charge par calage temporaire à l'intrados ;
 - Scelllements chimiques des profilés aux abouts dans les voiles existants ;
 - Assemblages des profilés ;
- La réception et la pose de trois profilés de rive de section IPE160 y compris :
 - Accastillage et calage ;
 - Étalement provisoire ;
 - Mise en charge par calage temporaire à l'intrados ;
 - Scelllements chimiques des profilés aux abouts dans les voiles existants ;
 - Assemblages des profilés ;
- La fourniture et la pose, sur les éléments métalliques, d'un primaire antirouille et d'une peinture de finition appliquée en couches successives lesquels seront appliqués en nombre suffisant pour garantir la bonne finition du profilé ;
- La fourniture et la pose d'un bac acier type Cofraplus 60+ pour création d'un plancher collaborant sur charpente métallique neuve ;
- La fourniture et la mise en œuvre des armatures de béton armé, suivant nécessité au sens de la stabilité au feu notamment ;
- La fourniture et le coulage d'un béton de classe minimale C25/30 XC1 conforme à la NF EN 206/CN ;
- La fourniture et la mise en œuvre des produits de cure le cas échéant, suivant notamment les conditions climatiques d'exécution ;
- La fourniture et la mise en œuvre d'un encoffrement en plaques de plâtre des profilés métalliques neufs installés afin de garantir le degré de protection au feu attendu ;
- Toutes sujétions d'étalement et manutention ;
- Toutes sujétions procédant de la maîtrise de la propagation des poussières ;
- Toutes sujétions de finitions pour le parfait achèvement des travaux ;

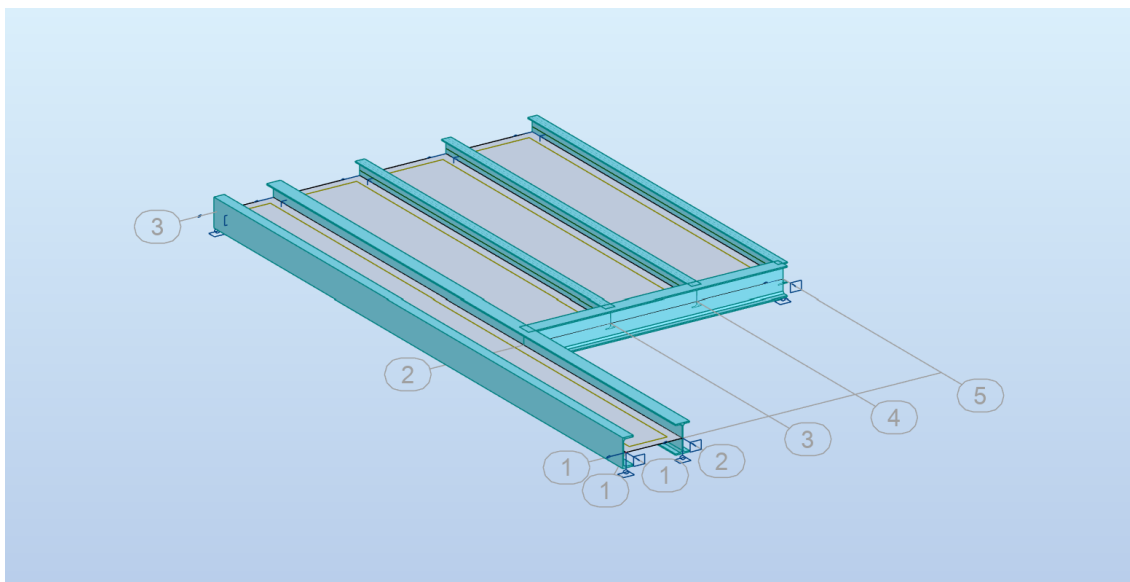


Figure 1 : Axonométrie de principe de la charpente métallique visant reconstitution du plancher autour de la trémie créée.

Mode de métré : Forfait pour l'ensemble

Localisation : Niveau +3,05, Dalle haute Rdc

1.4. Réaménagement espace fichier en 2 bureaux (2 x 4 postes), Mezzanine

1.4.1. Évacuation de séparatifs brise-vue

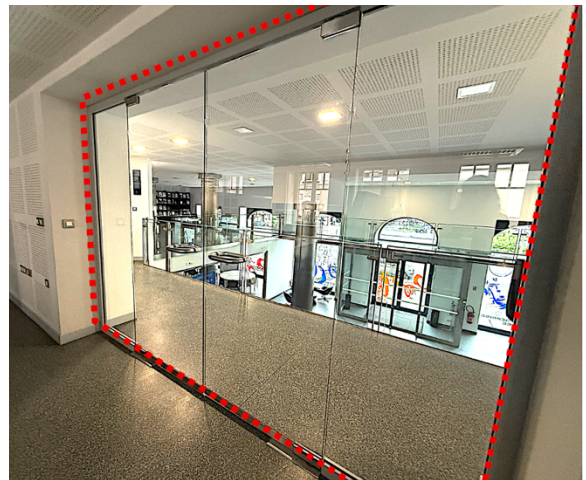
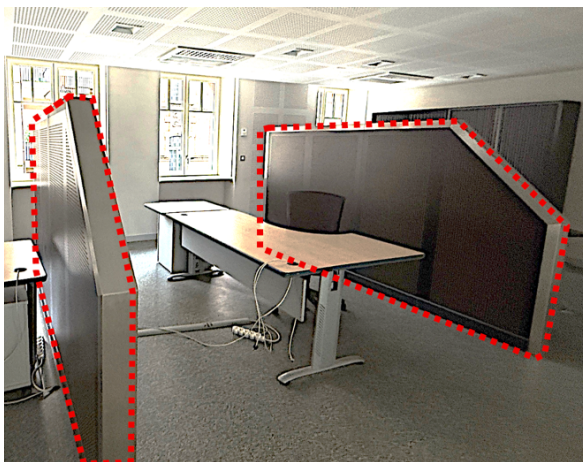
Dépose soignée des séparatifs de bureaux de toute nature (ossature, placo, carreaux de plâtre, revêtement acoustique...) y compris enlèvement de tous éléments incorporés comprenant :

- Démontage soigneux, dévissage, déboulonnage des structures autoportantes en vue de leur évacuation,
- Protection des ouvrages adjacents,
- Préservation impérative des sols existants avec mise en place de protections rigides,
- Evacuation aux décharges agréées suivant tri

Dimensions : 3,00 x 1,50mht env.(2u)

Mode de métré : A l'unité

Localisation : Bureaux « espace fichiers »



1.4.2. Dépose ensemble vitré

Dépose complète d'un ensemble vitré compris :

- Portes battantes et parties latérales fixes vitrées, châssis, profils de soutien, tout mécanisme de manœuvre des ouvrants,
- Descellement de patte de scellement et de fixations de toutes natures,
- Toutes précautions afin de ne pas endommager les existants (habillages placo), protection rigide des sols à prévoir,
- Evacuation en décharge

Dimensions : 3,15 x 2,30mht env.

Mode de métré : Forfait pour l'ensemble

Localisation : Accès principal bureaux « espace fichiers »

1.5. Réaménagement de bureaux, Mezzanine

1.5.1. Travaux préparatoires, curage

1.5.1.1. Dépose de cloisons de toutes natures

Démolition de cloisons de toutes natures et épaisseurs, y compris tous ouvrages associés comprenant :

- Vérification indispensable du caractère structural de la cloison avant démolition,
- Protections intérieures tels que bâchages anti-poussières,
- Amené à pied d'oeuvre par tous moyens, des matériaux et matériels ainsi que pour le chargement et l'évacuation des gravois,

CCTP - Lot 01 : Démolition, Gros-Œuvre

- Démolition ou découpe par sciage avec soin et par tous moyens appropriés en fonction de la nature et des conditions rencontrées,
- Raccords sur l'existant au sol et aux murs, dressement des maçonneries avec enduit adapté au support, finitions dans l'alignement des murs conservés compris calage, réfection des existants conservés et tous travaux pour liaisonnement avec l'existant
- Ramassage et enlèvement des matériaux et gravois.

Mode de métré : Au mètre carré

Localisation : Bureaux ouest

1.5.1.2. Dépose de portes

Dépose de bloc-porte intérieur avec dormant/huisserie de toutes nature compris ouvrages associés et tout coupement et/ou descellement d'ouvrages nécessaires, compris reconstitution et/ou raccords et reprises de toute nature au droit des parois (sols, murs, plafonds) conservées.

Mode de métré : A l'unité

Localisation : Bureaux ouest

1.5.1.3. Dépose de placards, dim.1,20x2,50mht

Dépose de placards existants compris évacuation et gestion des déchets

Mode de métré : A l'unité

Localisation : Bureaux ouest

1.5.1.4. Dépose de faux-plafonds, yc surlargeurs

Dépose complète de faux-plafonds de toutes natures (fixe ou démontable), zone de bureaux ouest compris :

- Ossatures, suspentes, fixations, retombées et toutes sujétions,
- Dépose de l'isolation thermique associée le cas échéant,
- Protection des ouvrages adjacents,
- Les murs et cloisons conservés ne devront subir aucune détérioration,
- Échafaudage et toutes protections nécessaires,
- Évacuation à la décharge agréée suivant tri.

Consignation et dépose des équipements techniques à la charge des lots concernés

Mode de métré : Au mètre carré

Localisation : Suivant plan démolition

1.5.1.5. Dépose de sols

Travaux comprenant la dépose du revêtement de sol souple de toute nature (PVC, caoutchouc, moquette, lés, dalles, lames...), y compris plinthes comprenant :

- Arrachage du revêtement de sol compris sous-couche le cas échéant
- Grattage et grenaillage de colle, ponçage si nécessaire afin de laisser le support plan
- Protection des ouvrages adjacents
- Les murs et cloisons conservés ne devront subir aucune détérioration.
- Évacuation des gravats à la décharge agréée suivant tri.

Mode de métré : Au mètre carré

Localisation : Zone de bureau Ouest

1.5.2. Création d'ouverture dans mur existant

Création d'ouverture pour porte à créer dans mur de toutes natures et de toutes épaisseurs.

Porte à créer de dimension environ 1,15 x 2,15m ht (cote brute précise à confirmer en phase chantier avec le lot 04 : Menuiserie intérieure).

Prestations comprises

- Le repérage et marquage des ouvrages à démolir ;

CCTP - Lot 01 : Démolition, Gros-Œuvre

- Toutes sujétions de protection des ouvrages environnants directs ;
- Toutes sujétions de maîtrise de la propagation des poussières ;
- Toutes sujétions de travail en hauteur ;
- L'étalement provisoire du voile, par percements réalisés au droit de la future imposte et passage de bastaings ou traverses étayés. Les étais seront mis en charge progressivement ;
- Toutes sujétions de confortement temporaire et/ou protection des planchers bas, notamment contre leur poinçonnement sous étais ;
- La démolition contrôlée et soignée, par sciage ou piquage, du voile, y compris tri et évacuation des produits de la démolition en filière spécialisée ;
- La réalisation d'empochements pour appui du linteau, de profondeur 20cm ;
- La mise en œuvre de sommiers en béton armé au droit des appuis du linteau, dans les empochements. Les sommiers devront :
 - o Présenter une profondeur dans le voile de 20cm minimum correspondant à la longueur d'appui du linteau ;
 - o Présenter une hauteur de 15cm minimum ;
 - o Présenter une largeur égale à celle du voile dans lequel ils sont créés ;
 - o Être armés de deux lits d'armatures type ST50C formant fretage ;
- La réception et la pose d'un HEB240 S235 laminé à chaud, centré dans le voile y compris :
 - o Levage, accastillage ;
 - o Étalement provisoire ;
 - o Mise en charge du linteau par calage temporaire à l'extrados ;
 - o Matage/calage définitif à l'extrados et aux appuis par rembourrage au mortier de réparation fibré de classe R4 selon la NF EN 1504-3, à retrait compensé, adapté aux classes d'exposition XC1 à 4, XS1 à 3, XD1 à 3, XA1 à 3, XF1 à 3 définies par la norme béton NF EN 206/CN ;
 - o La fourniture et la pose, d'un primaire antirouille et d'une peinture de finition appliquée en couches successives lesquelles seront appliquées en nombre suffisant pour garantir la bonne finition du profilé ;
- La reprise des jambages, en cas de besoin, y compris passivation des armatures éventuellement sciées et reprise des épaufrures et éclats au moyen d'un mortier de réparation fibré de classe R4 selon la NF EN 1504-3, à retrait compensé, adapté aux classes d'exposition XC1 à 4, XS1 à 3, XD1 à 3, XA1 à 3, XF1 à 3 définies par la norme béton NF EN 206/CN ;
- Toutes sujétions d'étalement et de manutention ;
- Toutes sujétions relatives à la protection au feu des ouvrages, y compris flocage et/ou encoffrement dimensionné pour répondre aux exigences réglementaires ;
- Toutes sujétions de parfait achèvement des travaux ;

Mode de métré : Forfait

Localisation : Suivant plan

1.6 Espaces sociaux et détente (Pause, Restauration, ex-salle des coffres), Sous-sol

1.6.1 Travaux préparatoires, curage

1.6.1.1 Dépose de cloisons de toutes natures

Démolition de cloisons de toutes natures et épaisseurs, y compris tous ouvrages associés comprenant :

- Vérification indispensable du caractère structural de la cloison avant démolition,
- Protections intérieures tels que bâchages anti-poussières,
- Amené à pied d'œuvre par tous moyens, des matériaux et matériels ainsi que pour le chargement et l'évacuation des gravois,
- Démolition ou découpe par sciage avec soin et par tous moyens appropriés en fonction de la nature et des conditions rencontrées,

CCTP - Lot 01 : Démolition, Gros-Œuvre

- Raccords sur l'existant au sol et aux murs, dressement des maçonneries avec enduit adapté au support, finitions dans l'alignement des murs conservés compris calage, réfection des existants conservés et tous travaux pour liaisonnement avec l'existant
- Ramassage et enlèvement des matériaux et gravois.

Mode de métré : Au mètre carré

Localisation : Suivant plan démolition

1.6.1.2 Dépose de faux-plafond

Travaux comprenant :

- Dépose de faux plafond de toute nature (fixe ou démontable) y compris ossatures, suspentes, fixations, retombées et toutes sujétions,
- Dépose de l'isolation thermique associée le cas échéant,
- Protection des ouvrages adjacents,
- Les murs et cloisons conservés ne devront subir aucune détérioration,
- Échafaudage et toutes protections nécessaires,
- Évacuation à la décharge agréée suivant tri.

Mode de métré : Au mètre carré

Localisation : Suivant plan démolition

1.6.1.3 Dépose de doublages

Démolition des doublages y compris plinthes

Travaux comprenant :

- Démolition de doublage de toute nature y compris enlèvement des boiseries incorporées (rayonnage, plinthes ou chambranles).
- Compris dépose des revêtements muraux associés
- Protection des ouvrages adjacents
- Les murs et cloisons conservés ne devront subir aucune détérioration.
- Évacuation aux décharges agréées suivant tri.

Mode de métré : Au mètre carré

Localisation : Suivant plan démolition

1.6.1.4 Dépose de portes et huisseries

Dépose de bloc-porte intérieur avec dormant/huisserie de toutes nature compris ouvrages associés et tout coupement et/ou descellement d'ouvrages nécessaires, compris reconstitution et/ou raccords et reprises de toute nature au droit des parois (sols, murs, plafonds) conservées.

Dépose en vue de remplacement et de condamnation d'ouverture

Mode de métré : A l'unité

Localisation : Suivant plan démolition

1.6.1.5 Dépose de carrelage, plinthes

Travaux comprenant la dépose des revêtements carrelés de toute nature comprenant :

- Piquage du carrelage existant,
- Grattage et grenaillage de colle, ponçage si nécessaire afin de laisser le support plan,
- Piquage et démolition du mortier de pose le cas échéant,
- Démolition de la forme de pose jusqu'à 0,05 m d'épaisseur totale,
- Protection des ouvrages adjacents,
- Les murs et cloisons conservés ne devront subir aucune détérioration.
- Évacuation des gravats à la décharge agréée suivant tri.

(Dépose électrique et des appareils sanitaires à la charge des lots concernés)

CCTP - Lot 01 : Démolition, Gros-Œuvre

Mode de métré : Au mètre carré

Localisation : Locaux sanitaires

1.6.1.6 Dépose de faïences

Dépose de faïences collées par tous moyens adaptés comprenant :

- Dépose sans réemploi de faïences sur support de toutes nature,
- Réfection support, enduit

Mode de métré : Au mètre carré

Localisation : Locaux sanitaires

1.6.2 Travaux de démolition

1.6.2.1 Démolition de dallage et rampe béton, compris décaissement

L'entrepreneur devra la démolition de dallage et rampe existants en plancher bas du R-1.

Le dallage concerné a fait l'objet de reconnaissances au titre du diagnostic structure. Il conviendra donc de s'y référer afin de préciser la connaissance de l'existant.

Les travaux et prestations comprennent notamment, au titre des démolitions :

- Le repérage préalable, par inspection visuelle des ouvrages apparents et prise de connaissance de tous les plans existants, des réseaux enterrés pouvant cheminer dans l'emprise des démolitions projetées ;
- Le repérage, la localisation et le traçage de la démolition à réaliser ;
- Toutes sujétions complémentaires de protection des environnants directs ; **une attention particulière aux pieds des poteaux pierre partiellement intégrés dans la rampe béton**
- Toutes sujétions de confortement provisoire de l'existant pendant toute la durée des démolitions y compris tous moyens d'étaie temporaire, suivant la méthodologie de démolition retenue ;
- La démolition soignée, en petits éléments, du dallage concerné par sciage, piquage, croquage ou toute autre technique adaptée, y compris toutes sujétions :
 - o De tri sélectif des produits de la démolition ;
 - o De stockage temporaire et de mise en décharge spécialisée desdits produits ;
 - o De protection des ouvrages environnants directs, y compris réseaux enterrés ;
 - o De travail en sécurité au sens des risques préalablement identifiés et en particulier au sens des risques associés à la rupture d'un réseau enterré ;
- La reprise des rives, y compris passivation des armatures sectionnées et reconstitution de leur enrobage au mortier de réparation fibré de classe R4 suivant la NF EN 1504, à retrait compensé, adapté aux classes d'exposition XC1 à XC4 telles que définies par la norme béton NF EN 206/CN ;
- Exécution du décaissement à la mini pelle mécanique ou manuellement, dans terrain de toute nature, jusqu'à la cote d'assise des nouveaux dallages,
- Toutes sujétions de maîtrise de la propagation des sons et poussières ;
- Toutes sujétions de protection, nettoyage et, le cas échéant, remise en état des ouvrages adjacents ;
- Toutes sujétions de coordination et de préparation/réception des ouvrages au bénéfice ou par suite des autres lots ;
- Toutes sujétions de sécurisation collective de la fouille et de ses environnants y compris blindage en cas de profondeur importante ($\geq 1,30m$ maximum) ou de sols non-cohésifs ou de venues d'eau, y compris interdiction de surcharges à proximité immédiate des rives de fouille ;
- Toutes sujétions de parfait achèvement des travaux ;

CCTP - Lot 01 : Démolition, Gros-Œuvre

Mode de métré : Forfait pour l'ensemble

Localisation : Circulation, rampe, cuisine

1.6.2.2 Démolition de dallage et décaissement pour emmarchement neuf

Travaux préparatoires à la réalisation d'un emmarchement entre les niveaux + 0,00 et + 0,32m

Travaux comprenant :

- Démolition par tous moyens de dallage béton, y compris surlargeurs
- Exécution du décaissement à la mini pelle mécanique ou manuellement, dans terrain de toute nature, jusqu'à la cote d'assise des emmarchements à créer

Mode de métré : Forfait pour l'ensemble

Localisation : Accès locaux techniques, Atelier

1.6.2.3 Création d'ouverture dans mur existant

Création d'ouverture pour porte à créer dans mur de toutes natures et de toutes épaisseurs.

Porte à créer de dimension environ 1,15 x 2,15m ht (cote brute précise à confirmer en phase chantier avec le lot 04 : Menuiserie intérieure).

Prestations comprises

- Protection des ouvrages existants à conserver,
- Traçage,
- Étalement provisoire, et vérification du caractère structurel,
- Toutes installations pour limiter l'émanation de poussières
- Toutes protections pour les existants, protections rigides au sol,
- Découpe à la scie diamantée ou démolition avec soin au marteau piqueur ou tout autre moyen adapté,
- Fourniture et mise en œuvre de pré linteaux en béton armé,
- Chargement, tri et évacuation aux décharges appropriées agréées de l'ensemble des éléments provenant de la démolition avec traitement des matériaux recyclables, frais de décharges compris.

Mode de métré : Forfait

Localisation : Séparatif local P9/Atelier

1.6.3 Travaux de gros-œuvre

1.6.3.1 Dallage béton

L'entrepreneur devra la création de dallages béton en plancher bas du R-1.

Les travaux et prestations comprennent notamment, au titre des dallages exécutés en surépaisseur sur dallage sous-jacent :

- Le repérage, la localisation et le traçage des curages à réaliser ;
- Le curage des revêtements, chapes et ravaillages au droit des ouvrages à créer ;
- Le bouchardage des surfaces support du dallage en surépaisseur ;
- Toutes sujétions complémentaires de protection des environnants directs ;
- Réalisation d'une couche de réglage,
- Le tri sélectif, chargement et évacuation de l'ensemble des déchets et gravois en filière spécialisée, au fur et à mesure de l'avancement ;
- Le nettoyage soigné à l'aspirateur et serpillère des surfaces en attente pour suppression des gravois et minimisation de la poussière ;
- Après curage et nettoyage :
 - o La mise en place d'un treillis soudé ST25C y compris calages et recouvrements, d'enrobage minimal $c = 30mm$, scellé dans le dallage existant sous-jacent ;

CCTP - Lot 01 : Démolition, Gros-Œuvre

- L'application d'un primaire d'adhérence composé de résines synthétiques en dispersion aqueuse ;
- Le coulage, dans les 30 minutes suivant l'application du primaire, d'un dallage en microbéton allégé, selon la NF EN 206/CN, de classe résistance LC30/33, de classe d'exposition XF1, de consistance S5 ;
- La finition soignée des surfaces par talochage à la règle pour obtention de la planéité et récupération des niveaux adjacents ;
- Toutes sujétions procédant de la maîtrise de la propagation des poussières ;
- Toutes sujétions de finitions ;

Mode de métré : Au mètre carré

Localisation : Circulation, cuisine

1.6.3.2 Façon de rampe

L'entrepreneur devra la création de rampes en béton en plancher bas du R-1.

Les travaux et prestations comprennent notamment, au titre des rampes exécutées en surépaisseur sur dallage sous-jacent :

- Le repérage, la localisation et le traçage des curages à réaliser ;
- Le curage des revêtements, chapes et ravoires au droit des ouvrages à créer ;
- Le bouchardage des surfaces support de rampe en surépaisseur, y compris création d'indentation de hauteur $h = 50mm$ minimum en pied de rampe ;
- Toutes sujétions complémentaires de protection des environnants directs ;
- Réalisation d'une couche de réglage,
- Le tri sélectif, chargement et évacuation de l'ensemble des déchets et gravois en filière spécialisée, au fur et à mesure de l'avancement ;
- Le nettoyage soigné à l'aspirateur et serpillère des surfaces en attente pour suppression des gravois et minimisation de la poussière ;
- Après curage et nettoyage :
 - La mise en place d'un treillis soudé ST25C y compris calages et recouvrements, d'enrobage minimal $c = 30mm$, scellés dans le dallage existant sous-jacent ;
 - L'application d'un primaire d'adhérence composé de résines synthétiques en dispersion aqueuse ;
 - Le coulage, dans les 30 minutes suivant l'application du primaire, de la rampe en microbéton allégé, selon la NF EN 206/CN, de classe résistance LC30/33, de classe d'exposition XF1, de consistance S5 ;
 - La finition soignée des surfaces par talochage à la règle pour obtention de la forme de pente et récupération des niveaux adjacents ;
- Toutes sujétions procédant de la maîtrise de la propagation des poussières ;
- Toutes sujétions de finitions ;

Mode de métré : Au forfait

Localisation : Circulation, suivant plan

1.6.3.3 Emmarchement béton, niv. + 0,00 > niv. + 0,32m

L'entrepreneur devra la pose d'un emmarchement béton en plancher bas du R-1.

Les travaux et prestations comprennent notamment :

- Le repérage, la localisation et le traçage des curages à réaliser ;
- Le curage des revêtements, chapes et ravoires au droit des ouvrages à créer ;
- Le bouchardage des surfaces support de pose ;
- Exécution du décaissement à la mini pelle mécanique ou manuellement, dans terrain de toute nature, jusqu'à la cote d'assise des nouveaux ouvrages,
- Toutes sujétions complémentaires de protection des environnants directs ;

CCTP - Lot 01 : Démolition, Gros-Œuvre

- Le tri sélectif, chargement et évacuation de l'ensemble des déchets et gravois en filière spécialisée, au fur et à mesure de l'avancement ;
- Le nettoyage des surfaces en attente pour suppression des gravois et minimisation de la poussière ;
- Après curage et nettoyage :
- Coffrage et bétonnage d'un emmarchement béton, compris toute sujétions de finition permettant d'obtenir un ouvrage fini en parfaitement raccordé avec les ouvrages existants conservés, dallage, etc..
- Toutes sujétions procédant de la maîtrise de la propagation des poussières ;
- Toutes sujétions de finitions ;

Mode de métré : Au forfait

Localisation : Local P9 vers Atelier, Local Cuisine vers Serveur

1.6.3.4 Réparation au mortier de résine

Traitement des colonnes pierre suite aux travaux de démolition et de dépose.

Mortier de résine ou tout autre procédé jugé adapté par l'entreprise pour reconstitution des éclats avec recherche de teinte au plus proche de l'existant

- Réparation des impacts des scellements métalliques suite dépose mains-courantes sur pied,
- Réparation en pieds des poteaux suite à démolition de la rampe béton,

Mode de métré : Au forfait

Localisation : Espace sport / détente

1.6.4 Réseaux enterrés sous dallage

1.6.4.1 Tranchée

Travaux comprenant :

- Traçage d'implantation sur le sol,
- La vérification préalable des niveaux,
- Mise en œuvre respectant les dispositions constructives prévues au DTU13.3 notamment respect de la distance d entre la sous-face du dallage et la génératrice haute du réseau telle que $d \geq \phi_{\text{réseau}} + 50\text{mm}$;
- Fouille et mise en dépôt des terres saines sur berge, chargement et évacuation des excédents (à partir des plates-formes remblayées)
- Blindage de fouilles si nécessaire,
- Sable de pose et de recouvrement pour chaque réseau,
- Grillages avertisseurs conventionnels et normalisés,

Mode de métré : Au forfait

Localisation : Sanitaire, douche, wc, cuisine

1.6.4.2 Réseau EU intérieur en PVC

Travaux comprenant :

- Fourniture et pose en tranchée, de tuyaux en PVC série Assainissement à joint classe CR8
- Mise en œuvre respectant les dispositions constructives prévues au DTU13.3 notamment respect de la distance d entre la sous-face du dallage et la génératrice haute du réseau telle que $d \geq \phi_{\text{réseau}} + 50\text{mm}$;
- Calage, façon de joint à la colle, coudes, culottes, embranchement, raccords sur regards, siphons ou sur réseau existant - essais d'étanchéité.
- Attentes pour réseau : à l'intérieur du bâtiment au droit des appareils à raccorder, + 20 cm au-dessus du niveau fini
- La fourniture des plans de recollement

Mode de métré : Au forfait

Localisation : Sanitaire, douche, wc, cuisine

1.7 Salle DG et bureaux, Étage 1

1.7.1 Travaux préparatoires

1.7.1.1 Dépose de tête de mur

Démolition de tête de mur constituant un rétrécissement ponctuel d'une circulation

Les travaux comprenant :

- Protections intérieures tels que bâchages, protection des existants,
- Démolition ou découpe par sciage avec soin et par tous moyens appropriés en fonction de la nature et des conditions rencontrées,
- Raccords sur l'existant au sol et aux murs suivant nature du support rencontré, dressement des maçonneries avec enduit adapté, finitions dans l'alignement des murs conservés
- En cas de supports, plâtre, les réparations seront effectuées par le Lot 02 : Plâtrerie
- Ramassage et enlèvement des matériaux et gravois.

Mode de métré : Au forfait

Localisation : Circulation aile nord

1.7.1.2 Dépose de sols souples, y compris plinthes

Prestation dito pos. 1.5.1.5

Travaux comprenant la dépose du revêtement de sol souple de toute nature (PVC, caoutchouc, moquette, lés, dalles, lames...)

Mode de métré : Au mètre carré

Localisation : Local Phone-box

1.7.1.3 Dépose bloc-portes et huisseries

Dépose de bloc-porte intérieur avec huisserie de toutes nature en vue de condamnation d'ouverture et traitement acoustique Bureau DG

- Compris ouvrages associés et tout coupement et/ou descellement d'ouvrages,
- Compris reconstitution et/ou raccords et reprises de toute nature au droit des parois (sols, murs, plafonds) conservées.

Mode de métré : A l'unité

Localisation : Bureau DG

1.8 Sanitaire PMR, Étage 2

1.8.1 Travaux préparatoires, dépose

1.8.1.1 Dépose de cloisons et tête de mur

Démolition de cloisons et tête de mur de toutes natures et épaisseurs, y compris tous ouvrages associés comprenant :

- Protections intérieures tels que bâchages anti-poussières,
- Amené à pied d'œuvre par tous moyens, des matériaux et matériels ainsi que pour le chargement et l'évacuation des gravois,
- Démolition ou découpe par sciage avec soin et par tous moyens appropriés en fonction de la nature et des conditions rencontrées,
- Raccords sur l'existant au sol et aux murs, dressement des maçonneries avec enduit adapté au support, finitions dans l'alignement des murs conservés compris calage, réfection des existants conservés et tous travaux pour liaisonnement avec l'existant
- Ramassage et enlèvement des matériaux et gravois.

Mode de métré : Au mètre carré

Localisation : WC R+2 suivant plan

CCTP - Lot 01 : Démolition, Gros-Œuvre

1.8.1.2 Dépose bloc-portes et huisseries

Dépose de bloc-porte intérieur avec huisserie de toutes natures en vue de condamnation d'ouverture ou remplacement des menuiseries intérieures

Compris ouvrages associés et tout coupement et/ou descellement d'ouvrages,

- Compris reconstitution et/ou raccords et reprises de toutes natures au droit des parois (sols, murs, plafonds) conservés.

Mode de métré : A l'unité

Localisation : R+2 suivant plan

1.8.1.3 Dépose de revêtements carrelés

Travaux comprenant la dépose des revêtements carrelés de toutes natures comprenant :

- Piquage du carrelage existant, compris faïences murales
- Grattage et grenaillage de colle, ponçage si nécessaire afin de laisser le support plan,
- Piquage et démolition du mortier de pose le cas échéant,
- Protection des ouvrages adjacents,
- Les murs et cloisons conservés ne devront subir aucune détérioration.
- Évacuation des gravats à la décharge agréée suivant tri.

Mode de métré : Au mètre carré

Localisation : WC R+2 suivant plan

1.8.1.4 Dépose faux-plafond

Travaux comprenant :

- Dépose de faux plafond de toutes natures (fixe ou démontable) y compris ossatures, suspentes, fixations, retombées et toutes sujétions,
- Dépose de l'isolation thermique associée le cas échéant,
- Protection des ouvrages adjacents,
- Les murs et cloisons conservés ne devront subir aucune détérioration,
- Échafaudage et toutes protections nécessaires,
- Évacuation à la décharge agréée suivant tri.

Mode de métré : Au mètre carré

Localisation : dans la zone Wc, dégagement

2. TRANCHE OPTIONNELLE

2.1. Travaux préparatoires

2-1-1 OPTION : Création d'ouverture dans mur porteur

Création d'ouverture ou modification d'ouverture existante dans murs de toutes natures et de toutes épaisseurs.

Prestations comprises :

- Le repérage et marquage des ouvrages à démolir ;
- Toutes sujétions de protection des ouvrages environnants directs ;
- Toutes sujétions de maîtrise de la propagation des poussières ;
- Toutes sujétions de travail en hauteur ;
- L'étalement provisoire du voile, par percements réalisés au droit de la future imposte et passage de bastinges ou traverses étayés. Les étais seront mis en charge progressivement ;
- Toutes sujétions de confortement temporaire et/ou protection des planchers bas, notamment contre leur poinçonnement sous étais ;
- La démolition contrôlée et soignée, par sciage ou piquage, du voile, y compris tri et évacuation des produits de la démolition en filière spécialisée ;

CCTP - Lot 01 : Démolition, Gros-Œuvre

- La réalisation d'empochements pour appui du linteau, de profondeur 20cm ;
- La mise en œuvre de sommiers en béton armé au droit des appuis du linteau, dans les empochements. Les sommiers devront :
 - o Présenter une profondeur dans le voile de 20cm minimum correspondant à la longueur d'appui du linteau ;
 - o Présenter une hauteur de 15cm minimum ;
 - o Présenter une largeur égale à celle du voile dans lequel ils sont créés ;
 - o Être armés de deux lits d'armatures type ST50C formant frettage ;
- La réception et la pose d'un HEB360 S235 laminé à chaud, centré dans le voile y compris :
 - o Levage, accastillage ;
 - o Étalement provisoire ;
 - o Mise en charge du linteau par calage temporaire à l'extrados ;
 - o Matage/calage définitif à l'extrados et aux appuis par rembourrage au mortier de réparation fibré de classe R4 selon la NF EN 1504-3, à retrait compensé, adapté aux classes d'exposition XC1 à 4, XS1 à 3, XD1 à 3, XA1 à 3, XF1 à 3 définies par la norme béton NF EN 206/CN ;
 - o La fourniture et la pose, d'un primaire antirouille et d'une peinture de finition appliquée en couches successives lesquelles seront appliquées en nombre suffisant pour garantir la bonne finition du profilé ;
- La reprise des jambages, en cas de besoin, y compris passivation des armatures éventuellement sciées et reprise des épaufrures et éclats au moyen d'un mortier de réparation fibré de classe R4 selon la NF EN 1504-3, à retrait compensé, adapté aux classes d'exposition XC1 à 4, XS1 à 3, XD1 à 3, XA1 à 3, XF1 à 3 définies par la norme béton NF EN 206/CN ;
- Toutes sujétions d'étalement et de manutention ;
- Toutes sujétions relatives à la protection au feu des ouvrages, y compris flocage et/ou encoffrement dimensionné pour répondre aux exigences réglementaires ;
- Toutes sujétions de parfait achèvement des travaux ;

2-1-1-1 Dim. 1,1 x 2,15mht

Pour porte à créer de dimension environ 1,10 x 2,15m ht (cote brute précise à confirmer en phase chantier avec le lot 03 : Menuiserie intérieure). Se référer au descriptif ci-dessus.

Mode de métré : Forfait pour l'ensemble
Localisation : Accès cage escalier créée, R+2

2-1-1-2 Dim. 1,75 x 2,80mht

Création d'ouverture dim. 1,75 x 2,80m ht (cote brute précise à confirmer en phase chantier), compris rebouchage et condamnation partielle d'ouverture de porte existante dans toute l'épaisseur du mur. Se référer au descriptif ci-dessus pour démolition et linteau.

Les travaux incluent, au préalable, le rebouchage d'une porte existante dans le refend y compris :

- L'implantation et le traçage des rebouchages conformément aux plans d'exécution ;
- La pose du premier rang sur un lit de mortier de réglage assurant la planéité et l'horizontalité de l'assise, après curage des revêtements et surépaisseurs pour restitution d'une assise sur refend existant ;
- Le montage des blocs de béton creux à joints épais (10 à 15 mm) au mortier dosé à 350 kg/m³ minimum, conformément au NF DTU 20.1 ;
- La réalisation, au titre des chaînages, des scellements en attente dans les jambages existants, espacement vertical 20cm maxi ;

CCTP - Lot 01 : Démolition, Gros-Œuvre

- La réalisation des chaînages horizontaux et verticaux en béton armé conformément au NF DTU 20.1 et aux règles parasismiques (NF EN 1998-1, guide CPMI), y compris ferrailage, coffrage et coulage ;
- Toutes sujétions de protection des ouvrages existants et des réseaux pendant la durée des travaux ;
- La réalisation de l'enduit sur les élévations conformément au NF DTU 26.1, y compris préparation du support ;
- Toutes sujétions de parfait achèvement des travaux ;

Mode de métré : Forfait pour l'ensemble

Localisation : Refend intérieur, R+2

2-1-1-3 Dépose faux-plafond

Travaux comprenant :

- Dépose de faux plafond de toute nature (fixe ou démontable) y compris ossatures, suspentes, fixations, retombées et toutes sujétions,
- Dépose de l'isolation thermique associée le cas échéant,
- Protection des ouvrages adjacents,
- Les murs et cloisons conservés ne devront subir aucune détérioration,
- Échafaudage et toutes protections nécessaires,
- Évacuation à la décharge agréée suivant tri.

Mode de métré : Au mètre carré

Localisation : dans la zone hall

2-1-1-4 Dépose faux-plafond

Mode de métré : Au mètre carré

Localisation : Bureau impacté par l'escalier créé

2-2 Adaptation des WC et sanitaires, Étage 3

2-2-1 Travaux préparatoires, curage

2-2-1-1 Dépose de cloisons de toutes natures, et dressement des tableaux

L'attention de l'Entrepreneur est attirée sur la possibilité de rencontrer, dans les cloisons à démolir au R+3, des éléments porteurs y compris la cloison elle-même ou des montants de charpente. Dans ce cadre, la campagne de dépose des cloisons concernées devra être précédée des travaux de curage et des inspections appropriées, visant à écarter le risque de la suppression non-maîtrisée d'un porteur. La dépose des cloisons concernées devra faire l'objet d'une méthodologie spécifique visée par le MOE.

Démolition de cloisons de toutes natures et épaisseurs, compris tous ouvrages associés comprenant :

- Vérification indispensable du caractère structural de la cloison avant démolition,
- Démolition par tous moyens appropriés en fonction de la nature et des conditions rencontrées, raccords sur l'existant au sol et aux murs, dressement des maçonneries support

Toutes sujétions dito pos. 1.5.1.1

Mode de métré : Au mètre carré

Localisation : Suivant plan démolition

CCTP - Lot 01 : Démolition, Gros-Œuvre

2-2-1-2 Dépose de plafonds plâtre, et dalles

Dépose de plafonds plâtre fixes en vue du remplacement du complexe en sous-face du plancher haut.

Travaux comprenant :

- Dépose de plafonds plâtre fixe (ou démontable ponctuellement) y compris ossatures, suspentes, fixations, retombées et toutes sujétions,
- Dépose de l'isolation thermique associée le cas échéant,
- Échafaudage, toutes protections nécessaires, évacuation des gravois

Isolation thermique vis-à-vis du comble non chauffé et traitement de la stabilité au feu de la structure du plancher bois prévus au lot 02 : Plâtrerie, plafonds

Mode de métré : Au mètre carré

Localisation : Sanitaires

2-2-1-3 Dépose de portes et huisseries

Dépose de bloc-porte intérieur avec huisserie, coupement et/ou descellement d'ouvrages

Prestation dito pos.1.6.1.4

Mode de métré : A l'unité

Localisation : Sanitaires

2-2-1-4 Dépose des doublages intérieurs des brisis et piédroits

Travaux comprenant :

- Démolition des doublages de toute nature à l'intérieur des rampants des brisis de toit et piédroits, compris retour d'ébrasement des lucarnes,
- Enlèvement des boiseries incorporées (rayonnage, moulures, tablettes, plinthes ou chambranles),
- Compris dépose des revêtements muraux associés
- Evacuation aux décharges agréées suivant tri.

Mode de métré : Au mètre carré

Localisation : Sanitaires

2-2-1-5 Dépose de revêtements carrelés, sols et murs

Travaux comprenant la dépose des revêtements carrelés de toute nature comprenant :

- Piquage du carrelage existant, compris faïences murales
- Grattage et grenaillage de colle, ponçage si nécessaire afin de laisser le support plan,
- Piquage et démolition du mortier de pose le cas échéant,
- Protection des ouvrages adjacents,
- Les murs et cloisons conservés ne devront subir aucune détérioration.
- Évacuation des gravats à la décharge agréée suivant tri.

Mode de métré : Au mètre carré

Localisation : WC R+3

2-2-1-6 Démolition chape

Démolition et piquage de chape et forme rapportée par tout moyen

- Ponçage de la surface et nettoyage complet des résidus afin d'obtenir un état de surface propre et parfaitement adhérent,
- Compris dépose des éventuels ouvrages associés, siphon de sol, caniveau
- Enlèvement en décharge

L'entrepreneur prendra soins à ne pas dégrader les éléments environnant à conserver.

Mode de métré : Au mètre carré

Localisation : WC R+3

2-3 OPTION : Étage 3, Réhabilitation logement conciergerie – (ne pas totaliser)

2-3-1 Travaux préparatoires, curage

2-3-1-1 Dépose de cloisons de toutes natures, et dressement des tableaux

Démolition de cloisons de toutes natures et épaisseurs, compris tous ouvrages associés comprenant :

- Vérification indispensable du caractère structural de la cloison avant démolition,
- Démolition par tous moyens appropriés en fonction de la nature et des conditions rencontrées, raccords sur l'existant au sol et aux murs, dressement des maçonneries support

Toutes sujétions dito pos. 1.5.1.1

Mode de métré : Au mètre carré

Localisation : Ancien logement conciergerie

2-3-1-2 Dépose de plafonds plâtre, et dalles

2-3-1-3 Dépose de portes et huisseries

2-3-1-4 Dépose des doublages intérieurs des brisis et piédroits

Dito pos. 2.2.1.2, pos. 2.2.1.3, pos. 2.2.1.4

Mode de métré : Au mètre carré

Localisation : Ancien logement conciergerie

2-3-1-5 Dépose des sols de toutes natures, plinthes, sur-plancher

Dépose des revêtements de sol de toute nature et par tout moyen comprenant :

- Arrachage du revêtement de sol compris sous-couche le cas échéant, plinthes et sur-plancher
- Grattage et grenaillage de colle, ponçage si nécessaire afin de laisser le support plan, nettoyage complet des résidus de colle
- Évacuation des gravats à la décharge agréée suivant tri.

Mode de métré : Au mètre carré

Localisation : Ancien logement

2-3-1-6 Dépose et évacuation de mobilier de cuisine

Dépose du mobilier fixe existant comprenant :

- Descellements des éléments liés aux ouvrages démolis,
- Dépose du mobilier existant, mobilier de cuisine, façades (huisseries et plateaux), joues, socles, et aménagements intérieurs (tablettes, ...).
- Chargements et évacuations des gravois

Mode de métré : Au forfait

Localisation : Cuisine ancien logement

2-3-1-7 Dépose de revêtements carrelé, sols et mur

Travaux comprenant la dépose des revêtements carrelés de toute nature, carrelage au sol, faïences murales, plinthes, comprenant :

CCTP - Lot 01 : Démolition, Gros-Œuvre

- Piquage du carrelage existant,
- Grattage et grenaillage de colle, ponçage si nécessaire afin de laisser le support plan,
- Piquage et démolition du mortier de pose le cas échéant,
- Protection des ouvrages adjacents,
- Les murs et cloisons conservés ne devront subir aucune détérioration.
- Évacuation des gravats à la décharge agréée suivant tri.

Mode de métré : Au mètre carré

Localisation : Suivant plans démolition, ancien logement

2-3-2 Gros-œuvre, Démolition

2-3-2-1 Création de trémie, dim. 2,00 x 2,00m

Il convient de relever que le PH R+2 au droit de la trémie projetée est constitué d'IPN280 d'entraxe variable ($900 \leq e \leq 1430mm$ environ) portant un complexe non-reconnu, possiblement de hourdis et table de compression (analogie avec PH RDC) ou de remplissage (mâchefer, éventuellement terre-paille).

Il conviendra de se référer au rapport de synthèse de diagnostic structure et à son annexe (ING_CCI MTZ_SDG_Rapport sondages + ING_CCI_MTZ_SDG_Croquis relevés).

L'entrepreneur devra la création d'une trémie en plancher bas du R+3. La trémie accueillera, à terme, un escalier hélicoïdal (hors lot). L'entrepreneur devra la reprise des solives IPN280 sciées et des rives de trémie au moyen d'un chevêtre IPN280 pour reprise en sous-œuvre des solives sciées.

L'entrepreneur devra également la

L'attention de l'entrepreneur est attirée sur les points suivants :

- Le degré coupe-feu du plancher devra être rétabli au droit de chaque trémie ;
- L'entrepreneur prévoira la réalisation de tous les sondages nécessaires au dimensionnement des renforts/reprises ;
- La capacité portante du plancher repris devra être au moins équivalente à la capacité portante du plancher existant ;

Les travaux et prestations comprennent notamment, au titre des démolitions :

- Le repérage, la localisation et le traçage de la démolition à réaliser ;
- L'installation d'un platelage en sous-face pour protection des sols ;
- Toutes sujétions complémentaires de protection des environnants directs ;
- Toutes sujétions de confortement provisoire de l'existant pendant toute la durée des démolitions y compris tous moyens d'étalement temporaire, du plancher à démolir et/ou des ouvrages adjacents, suivant la méthodologie de démolition retenue ;
- La démolition en petits éléments, par tous moyens adaptés (sciage) ;
- Le tri sélectif, chargement et évacuation de l'ensemble des déchets et gravois en filière spécialisée, au fur et à mesure de l'avancement ;
- La mise en place de tous moyens utiles de sécurité collective au droit des rives de trémie ;
- La reprise de la rive de trémie pour reconstitution du degré coupe-feu attendu du plancher ;
- Toutes sujétions procédant de la maîtrise de la propagation des poussières ;
- Toutes sujétions de finitions ;

Les travaux et prestations comprennent notamment, au titre des renforcements :

- La préparation des supports et attentes, y compris lissage au mortier pour aboutage des platines de profilés scellés ;
- La réalisation d'une campagne d'essais d'arrachement dans les voiles existants supports du linçoir et chevêtre, en nombre suffisants pour justifier du scellement chimique des profilés concernés ;
- La réception et la pose du chevêtre de section IPN280 (**à confirmer, hypothèse à ce stade**) y compris :
 - o Accastillage et calage ;

CCTP - Lot 01 : Démolition, Gros-Œuvre

- Étalement provisoire ;
 - Mise en charge par calage temporaire à l'intrados ;
 - Scelllements chimiques du linoir aux abouts dans les voiles existants ;
 - Matage/calage définitif à l'extrados, sous abouts d'IPN existants, par rembourrage au mortier de réparation fibré de classe R4 suivant la NF EN 1504, à retrait compensé, adapté aux classes d'exposition XC1 à XC4 telles que définies par la norme béton NF EN 206/CN ;
 - La réception et la pose de profilés de section IPE240 pour reconstitution du plancher autour de la trémie et suspensoir de l'escalier métallique projeté (hors lot) y compris :
 - Accastillage et calage ;
 - Étalement provisoire ;
 - Mise en charge par calage temporaire à l'intrados ;
 - Scelllements chimiques des profilés aux abouts dans les voiles existants ;
 - Assemblages des profilés ;
 - Toutes sujétions de synthèse avec le Titulaire du lot Serrurerie ;
- La fourniture et la pose, sur les éléments métalliques, d'un primaire antirouille et d'une peinture de finition appliquée en couches successives lesquels seront appliqués en nombre suffisant pour garantir la bonne finition du profilé ;
- La fourniture et la mise en œuvre d'un encoffrement en plaques de plâtre des profilés métalliques neufs installés afin de garantir le degré de protection au feu attendu ;
 - Toutes sujétions d'étalement et manutention ;
 - Toutes sujétions procédant de la maîtrise de la propagation des poussières ;
 - Toutes sujétions de finitions pour le parfait achèvement des travaux ;

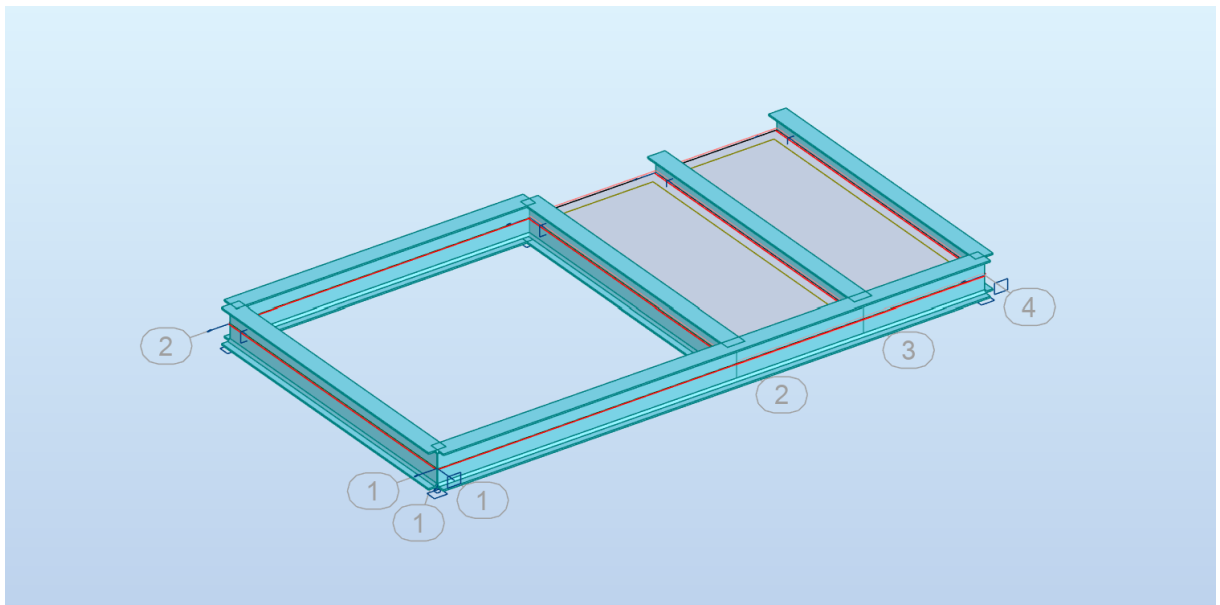


Figure 2 : Axonométrie de principe de la charpente métallique visant reconstitution du plancher autour de la trémie créée.

Mode de métré : Au forfait

Localisation : Dalle basse R+3

2-4 Réaménagement espace club en 2 salles, Étage 3

2-4-1 Dépose de cloisons de toutes natures

Démolition de cloisons de toutes natures et épaisseurs, compris tous ouvrages associés comprenant :

- Vérification indispensable du caractère structural de la cloison avant démolition,
- Démolition par tous moyens appropriés en fonction de la nature et des conditions rencontrées, raccords sur l'existant au sol et aux murs, dressement des maçonneries support

CCTP - Lot 01 : Démolition, Gros-Œuvre

Toutes sujétions dito pos. 1.5.1.1

Mode de métré : Au mètre carré

Localisation : Suivant plan démolition

2-4-2 Dépose de doublages, habillages placo

Travaux comprenant :

- Démolition des doublages de toute nature à l'intérieur
- Enlèvement des boiseries incorporées (rayonnage, moulures, tablettes, plinthes ou chambranles),
- Compris dépose des revêtements muraux associés
- Évacuation aux décharges agréées suivant tri.

Mode de métré : Au mètre carré

Localisation : Salon niveau 3 ; suivant plan

Réhabilitation partielle des locaux de la CCI de METZ
CCTP - Lot 01 : Démolition, Gros-Œuvre

Pièces annexes

Annexe : Plans AME

Annexe : CDPGF LOT 01

Annexe : PLANNING AME

A, le

Mention « Lu et Approuvé »
(Cachet et signature)

L'ENTREPRISE :